

L'Habitat Accompagné Inclusif de l'ARASC : des logements en liberté pour des personnes dépendantes.

Le projet

Une vie à domicile sécurisée grâce à une permanence d'aide humaine 24h/24, dans un environnement vivant et accessible.

L'Habitat Accompagné Inclusif (HAI) est un dispositif qui permet à des personnes présentant des incapacités motrices majeures ou une perte d'autonomie de vivre chez elles en toute sécurité et en toute autonomie. Il offre la possibilité d'une vie à domicile sécurisée grâce à une **permanence d'aide humaine 24h/24**, dans un environnement vivant et accessible.

Les personnes en situation de handicap, les personnes âgées en perte d'autonomie, lorsqu'elles ne peuvent ou ne souhaitent pas être prises en charge au domicile familial, trouvent encore peu de solutions alternatives à l'établissement médicosocial de type foyer d'accueil médicalisé ou EHPAD.

Quel que soit le type de handicap, le maintien ou le développement de la vie sociale passe par des solutions de logement avec une présence assurée sur place par des services d'aide à la personne. Les habitats accompagnés de l'ARASC permettent aux personnes d'accéder à un mode de vie le plus ordinaire possible.

Il s'articule autour :

- ✓ **de logements accessibles reliés à un service commun d'aide à domicile.**
- ✓ **d'un service d'aide à domicile dont la mission est d'accompagner les personnes pour des actes, non programmés et/ou non programmables, 24h/24, toute l'année, en fonction des besoins et des urgences (passage aux toilettes, s'habiller, couchers tardifs, etc.), en dehors des heures d'aides individuelles planifiées.**

Mixité : ces logements sont situés dans un immeuble au sein duquel plusieurs publics sont locataires (personnes âgées autonomes ou non, personnes en situation de handicap, salariés en parcours d'insertion).

Choix de vie : les logements s'adressent à des personnes en situation de dépendance capables de gérer seules leur existence.

Les personnes sont **locataires** de leur logement.

L'ARASC dans ce cadre assure :

- ✓ L'intermédiation et la gestion locative pour l'ensemble des locataires.
- ✓ L'aide humaine et les prestations de confort pour les locataires avec une prise en charge PCH ou APA, avec une présence des intervenants 24h/24, 7j/7.
- ✓ La médiation avec l'environnement immédiat et l'animation du projet de vie sociale et partagée pour ce lieu de vie.

Détails des logements accompagnés

Quartier :

Les appartements sont sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, dans le quartier des Poteries à proximité immédiate :

- De commerces alimentaires et de proximité ;
- Des transports en commun (<10 minutes à pieds d'un arrêt de tram ou bus) ;
- Des services publics essentiels, et d'équipements de loisirs.

Les actions mises en oeuvre :

Pour accompagner au mieux dans la vie quotidienne les locataires, les intervenants de l'ARASC assureront une présence continue sur place, **sur la base d'une mutualisation de 3 heures de PCH/jour ou de 40h d'APA/mois par foyer.**

Les auxiliaires de vie sont présentes dans un local dédié, identifié par les locataires, et relié à chaque appartement par un système d'interphonie permettant un appel rapide en cas de besoin.

Des interventions personnalisées sont mises en place en utilisant le solde des heures de PCH ou d'APA des locataires. Elles seront assurées par des auxiliaires de vie de l'ARASC, en fonction des besoins identifiés et définis avec chaque personne.

2 dispositifs de logements accompagnés sont proposés :

| | Les studios de l'ARASC (Poteries 1) <i>Depuis 2019</i> | Les appartements de l'ARASC (Poteries 2) A partir janvier 2022 |
|---|--|--|
| Public (au moins 1 habitant du foyer) | PSH | PSH/PA |
| Type de logement | T1 | T2/T3 |
| Heures d'accompagnement par foyer | PCH (3h/jour) | PCH (3H/jour) APA (40h/mois) |
| Loyer moyen (incluant charges et usage des communs) | T1 : 300€ (montant éligible APL* : 120€) | T2 : 480€ à 640€ (montant éligible APL* : 270 à 430€) T3 : 575€ à 775€ (montant éligible APL* 340 à 500€) |

(PSH : personne en situation de handicap – PA : personne âgée dépendante)

(* : montant éligible APL : montant moyen sur lequel la personne peut demander l'aide au logement, hors charges)

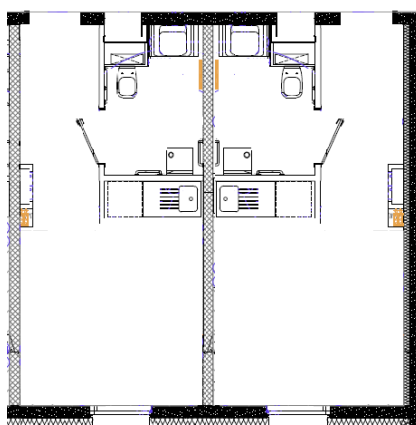
Les studios de l'ARASC (Poteries 1) :



- 24 appartements type T1 de 18 à 21 m² environ
- Uniquement pour personnes PSH
- Espaces communs (salle, cuisines)

Adresse : Strasbourg, quartier des Poteries (arrêt "Marcel Rudloff" du tram D)

Extrait des plans :

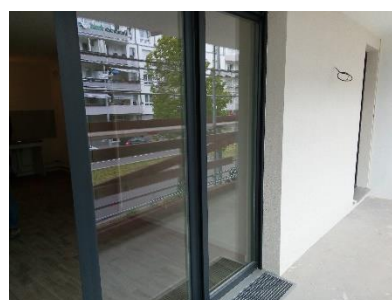


Plafonds de ressources au 1^{er} janvier 2021 (selon catégorie du logement)

| | Convention loyer très social |
|---|------------------------------|
| Personne seule en situation de handicap | 16800 € |
| 1 personne et 1 personne PSH | 20203 € |

Source : <https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-bailleurs/le-niveau-de-ressources-des-locataires/>

Les appartements de l'ARASC (Poteries 2) :

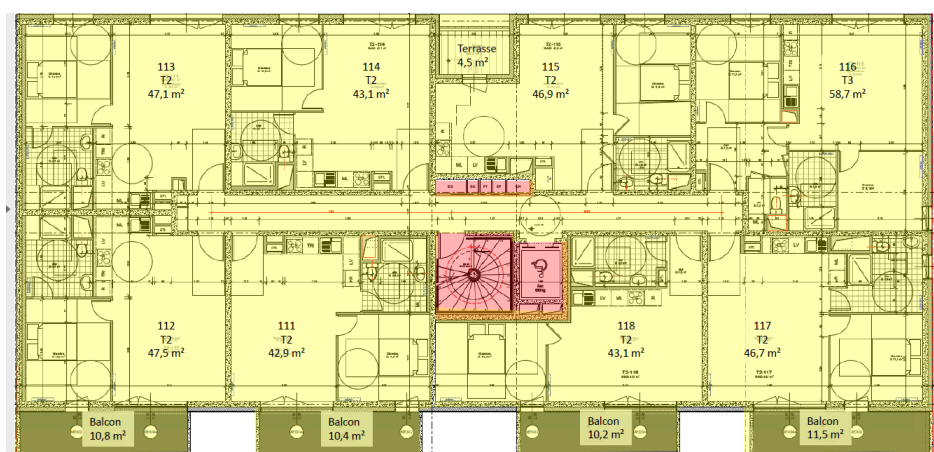


- 22 appartements T2 d'environ 45 m² en moyenne
- 4 appartements T3 d'environ 65 m² en moyenne
- Personnes PSH ou PA
- Espaces communs mutualisés pour une surface totale d'environ 100m² (salle, cuisine)

Il est envisagé de réserver dans l'immeuble 11 logements au public « handicap » et d'ouvrir au moins autant de logements au public « personnes âgées », et 4 logements pour les salariés en parcours d'insertion.

Adresse : Strasbourg, ZAC des Poteries (terminus "Poteries" du tram D)

Extrait des plans :



Plafonds de ressources au 1^{er} janvier 2021 (selon catégorie du logement)

| | PLUS (loyer 5,83€ / m ²) | PLS (loyer 8,22€ / m ²) |
|---|--------------------------------------|-------------------------------------|
| deux personnes dont au moins une est en situation de handicap ou 1 personne PSH | 27 998 € | 36 397 € |
| 3 personnes ou 1 personne valide + 1 PSH | 33 670 € | 43 771 € |
| 4 personnes ou 2 personnes et 1 personne PSH | 40 648 € | 52 842 € |

Présentation de l'ARASC

Objet social :

L'objet associatif de l'ARASC est de promouvoir le travail social en développant les recherches et méthodologies relatives à cet objectif de solidarité :

- par l'échange et la confrontation des pratiques
- par la mise en place de projets
- par le soutien des travailleurs sanitaires et sociaux engagés

La volonté de l'association est de concilier la dépendance économique et l'aide à la personne et par ce biais créer de nouvelles solidarités.

Nos principes d'action sont :

- l'égalité de tous pour l'accès aux services d'aide à la personne proposés par l'association
- l'accès à l'insertion par l'activité économique des publics les plus éloignés de l'emploi

Nous intervenons à plusieurs niveaux :

- au domicile des personnes fragilisées : personnes âgées, personnes en situation de handicap ou vivant avec une maladie chronique ;
- en formant et en professionnalisant des salariés en insertion pour intervenir à terme auprès de ces publics
- en mettant en place des dispositifs logements adaptés aux problématiques des publics, notamment personnes en situation de handicap physique et/ou mental, maladies psychiques ou maladies chroniques invalidantes

Pour en savoir plus sur le projet, ou déposer un dossier logement contactez-nous :

ARASC

27 rue de Molsheim – 67000 STRASBOURG

✉ accueil@arasc.fr - ☎ 03 88 55 99 99

Logements HAI ARASC :

Axelle CLEMENT – ✉ a.clement@arasc.fr – 📞 06 10 16 50 57